

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 23
en fonction : 23

Séance du 20 janvier 2026
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, WERNERT Annie, KLEINMANN Jean-Jacques, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, FORR Bernard, FOURNAISE Véronique, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, RICK Stéphane, SORG Fabienne, VATRY Edwige, WEEBER Michelle.

Membres absents : WINTER-KNECHT Didier donne procuration à BLANCK Dominique, BONICEL Bénédicte donne procuration à HILD Aline, KERTZINGER Francis donne procuration à FOURNAISE Véronique, MUGLER Christelle donne procuration à WERNERT Annie, SORGIUS Christian donne procuration à FORR Bernard, VOGT Marie-Line donne procuration à WEEBER Michelle.

Objet : Signature d'une convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier d'Alsace concernant le lotissement Les Hauts de la Zorn

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et les modalités financières,

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025,

Vu le courrier de sollicitation adressé par la Commune de Weyersheim à l'EPF d'Alsace le 27 mai 2024,

Vu l'avis des domaines rendu le 18 octobre 2024, sous numéro 20086346,

Madame le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'il convient d'approuver une nouvelle convention de portage avec l'EPF d'Alsace afin, notamment, de mettre à jour le prix d'acquisition des terrains, par l'EPF d'Alsace.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE à l'EPF d'Alsace d'acquiescer et de porter les biens situés avenue des Celtes à WEYERSHEIM (Bas-Rhin), figurant au cadastre sous-section 87 numéros 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526 et 527, d'une superficie totale de 01 ha 97 a 86 ca, consistant en des terrains nus, en vue d'y réaliser un projet de lotissement ;

APPROUVE les dispositions du projet de convention de portage foncier annexé à la présente délibération et d'autoriser Mme Sylvie ROEHLLY, Maire de Weyersheim, à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le 22 janvier 2026.

Transmis à la Préfecture le 22 janvier 2026.

Délibération exécutoire conformément à la loi n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 22 janvier 2026.

La secrétaire, Michelle WEEBER



Le Maire, Sylvie ROEHLLY

